

Chômeurs, demandeurs d'emploi, stagiaires, CES, RMistes, précaires

Ne vous laissez pas emporter par la tempête !  
Contactez AC ! Agir ensemble contre le chômage

N° 107  
JUILLET AOUT 2007

## POUR UNE GARANTIE DE REVENU ET LA CONTINUITÉ DES DROITS

### C'est parti.

Le mercredi 4 juillet, les partenaires sociaux fixeront le calendrier de la négociation qu'ils ont ouvert le 29 mai, que Sarkozy veut cadrer et clore avant la fin d'année pour une mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Cette négociation déterminera le cadre légal des relations salariales en portant sur le contrat de travail, l'assurance chômage et la sécurisation des parcours professionnels.

La persistance d'un chômage de masse, malgré le tripatouillage des chiffres, et la généralisation de la précarité de l'emploi et des revenus, l'incapacité des dispositifs sociaux existant à protéger réellement les salariés des aléas du marché, leurs mécontentements grandissant après trente ans de crise et de sacrifices, les tentations du pouvoir politique à passer en force, justifient pleinement la remise à plat réfléchie des règles de partage des richesses, la mise en place de droits nouveaux, la garantie

d'un revenu minimal et individuel ayant le SMIC mensuel pour référence.

### Les luttes sont nécessaires

Après la crise du CPE en 2006, cette échéance était prévisible. De son côté, le Medef, l'a préparée en entraînant la plupart des syndicats de salariés dans un très discret travail de



préparation, dit de « délibération sociale ». Pendant ce temps, nos mouvements entamaient une élaboration collective débouchant sur des propositions pour une garantie de revenu et la continuité des droits.

La bataille a déjà débuté : de nombreuses luttes portent ces exigences de justice sociale ; le gouvernement de son côté décide arbitrairement ce qui relève ou non

de la négociation collective en gérant seul la réforme annoncée des minima sociaux dont la création du RSA ne serait qu'un aspect ; l'accord final ne devrait être, disent-ils, qu'un simple mixte du programme du candidat Sarkozy (contrat de travail précaire unique, fusion de l'Anpe privatisée et de l'Unedic, TVA social...) et de celui du Medef (libéralisation, licenciements et recours à l'emploi précaire, prix de la main d'œuvre...).

### La bataille sera dure car l'enjeu est « énorme ».

Pour eux la revalorisation de leurs profits issus de notre travail par rapport à ceux issus de la spéculation implique des conditions d'exploitations nouvelles, concurrentielles internationalement. Nous voulons, nous, d'abord les moyens de vivre décemment pour tous et toutes et les droits permettant à chacun-e de refuser la précarisation. Nous revendiquons l'indemnisation décente de toutes les formes de chômage et pour cela il convient de changer l'assiette des cotisations pour qu'elle ne soit plus seulement basée sur la seule masse salariale mais élargie à toute la valeur ajoutée, une taxation dissuasive du recours à la précarité, de nouveaux modes de taxation des richesses.

### La bataille sera longue :

### SOMMAIRE

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Transports - Allocations
- Page 3 : Chiffres du chômage
- Page 4 : Code du travail

### RÉSISTER est le bulletin d'AC ! Besançon

**AC ! Agir ensemble contre le chômage** est un mouvement **national** avec des **collectifs locaux** répartis dans toute la France. **AC ! Besançon** est un collectif d'individus : privé d'emploi, salariés, étudiants et retraités qui luttent ensemble contre le chômage et l'exclusion.

**AC ! défend** les chômeurs et les exclus dans leur vie quotidienne, **agit** pour leur dignité, contre les tracasseries administratives, les radiations, etc...

**AC ! explique** les vraies raisons du chômage, **propose** des solutions, **se bat** pour les faire aboutir.

A Besançon **AC !** intervient auprès de l'ANPE, des ASSEDEC, des transports, de la Municipalité, des députés.

**N'hésitez pas à nous contacter.**

## TRANSPORTS GINKO ET TER :

### UNE LONGUE LUTTE D'AC !

Du nouveau pour RMistes, ASS, AI, demandeurs d'emploi peu indemnisés et jeunes sans ressources.

#### Réseau Ginko

Rappel de ce qui existe :

Pour les habitants de Besançon et Chemaudin, la carte Sésame est à 3 euros et le timbre mensuel à 1,5 euros. Cette carte permet d'utiliser tout le réseau Ginko et TER (dans le périmètre de la communauté de communes : CAGB); Cette carte est de droit pour les RMistes, ASS, toute personne percevant moins de 14 euros par jour des Assedic, ainsi que les jeunes de 18 à 25 ans sans ressource inscrits à la mission locale. Nota : les personnes percevant entre 14 euros et 22 euros par jour payent le timbre mensuel 9 euros.

Ce droit aux transports a été appliqué à Besançon depuis 1996, il a été amélioré à plusieurs reprises.

Par contre : les communes du CAGB donc faisant partie du réseau Ginko n'appliquent pas ce droit.

Chaque commune agit à sa façon en dehors de la loi. Celle-ci impose une réduction minimum de 50 % sur les tarifs de transports publics urbains.

**AC !** a précisé à plusieurs reprises à la CAGB que celle-ci était responsable de l'application de la loi. Documents juridiques à l'appui la CAGB a enfin reconnu sa responsabilité et fait adopter l'application de la loi pour le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Désormais les communes sont tenues d'appliquer un minimum, à savoir :

Une carte Sésame (3 euros) avec timbre mensuel à 16 euros soit une réduction de 52,5 % pour les RMistes, ASS, AI et plus

généralement toute personne titulaire de la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) ainsi que les ayants droits (famille directe);

C'est bien inférieur à ce que fait la ville de Besançon, c'est l'application minima.

2 guichets seront mis en place pour délivrer cette carte Sésame : un place du 8 septembre, un à la gare Viotte. Un document CAF ou CPAM selon les cas sera à fournir. Les renseignements précis seront donnés à ces deux guichets.

L'accès aux transports publics est un des droits fondamentaux retenus par la loi contre les exclusions de 1998 applicable au 01/01/99. Cette loi a été précisée en 2000 dans ces modalités et responsabilités urbaines. Il aura fallu donc près de 9 années pour faire appliquer ce droit fondamental.

#### Réseau TER

Rappel de ce qui existe pour tous les RMistes des 4 départements de la région Franche Comté (Doubs, Jura, Haute Saône, Territoire de Belfort) : Mise à disposition d'un aller et retour par mois sur tout le réseau des TER Franche Comté avec 75 % de réduction. Ceci depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Nota : d'après la loi de 1998, il devait y avoir application dès le 1<sup>er</sup> janvier 1999, pas seulement pour les RMistes mais aussi pour les ASS et jeunes sans ressource.

**AC!** a mené un combat de plus de 6 années sur le thème "La région de Franche Comté hors la loi" avec des affiches collées sur les trains TER lors d'opérations dans les gares.

**Nous avons obtenu l'application de la moitié de la loi.**

#### Enfin au 1<sup>er</sup> septembre 2007

Ce système sera étendu à toutes personnes de la région Franche Comté en ASS et en AI. Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Conseil Régional devrait ajouter les jeunes de 18 à 25 ans sans ressources. 9 années pour faire appliquer une loi sociale sur un droit fondamental.

En résumé : il reste à faire appliquer cette loi à toutes personnes couvertes par la CMUC, c'est à dire à toute personne dont le revenu est inférieur à 598 euros par mois ainsi qu'à leur famille directe. Cela sur tout le réseau des TER mais aussi sur tout le réseau SNCF.

### ALLOCATIONS : CE QUI CHANGE AU 1<sup>er</sup> JUILLET

Les allocations des quelques 1,67 million de chômeurs indemnisés par les Assedic seront revalorisées de 1,95 % à compter du 1er juillet, a-t-on appris, jeudi 21 Juin, auprès de sources syndicales concordantes, à l'issue d'un vote au conseil d'administration de l'Unedic. Les organisations syndicales représentant les salariés se sont abstenues lors de ce vote, à l'inverse des organisations patronales, selon ces mêmes sources. La réunion du conseil d'administration a donné lieu à un bras de fer entre patronat et syndicats, émaillée par quatre suspensions de séance. Les syndicats, qui demandaient initialement une hausse comprise entre 2,5 % et 10 % selon les organisations, étaient finalement prêts à transiger à 2,3 %, puis à 2,1 %. Le patronat, qui n'a pas souhaité aller au-delà de 1,95 %, a finalement obtenu gain de cause. Cette hausse est proche de la revalorisation de 2 % du smic, qui doit être officialisée lundi 25 juin.

Un fonds de "régulation" d'environ

(Suite page 4)

# « CHIFFRES DU CHÔMAGE : SORTIR DE L'IMPASSE ! »

28/06/07 – Communiqué de presse du Collectif « Autres Chiffres Du Chômage »

Malgré l'insistance des statisticiens de l'Insee et de la Dares, de leurs syndicats et des associations de chômeurs, les pouvoirs publics viennent à nouveau de publier pour le mois de mai 2007 des statistiques du chômage dénuées de signification.

Le taux de chômage officiel de 8,1% sous-estime la réalité, qui se situe au moins un point au dessus : c'est ce qu'indique notre estimation réalisée selon la méthodologie habituellement employée par l'Insee. En tout état de cause, le débat sur le chômage et la précarité ne peut plus continuer à se focaliser sur un seul indicateur, fût-il calculé correctement : comme le demandent les « Etats généraux des chiffres du chômage et de la précarité », la diversification croissante des formes d'insécurité sur le marché du travail oblige à compléter la mesure du chômage par d'autres indicateurs.

Rappelons qu'en 2005, selon ACDC, en plus des 9% de chômeurs au sens du BIT, notre pays comptait 41% d'emplois inadéquats au sens du BIT, soit 11,4 millions de personnes avec un bas salaire, un contrat précaire, une situation de sous-emploi ou un travail dangereux pour leur santé .

1. L'Insee et la Dares viennent de publier le chiffre du chômage pour mai 2007, qui s'établit à 8,1 %. Or, selon notre calcul, si la direction de l'Insee avait respecté la procédure habituelle et recalé les estimations provisoires en fonction des résultats de l'enquête Emploi de 2006, le taux de chômage fin mai 2007 s'établirait officiellement à 9% .

Depuis le début 2005, le taux de chômage officiellement publié, calculé en violation des procédures normales, a reculé de 2 points, alors que notre estimation officieuse, mais conforme à la méthodologie habituelle, montre une baisse de seulement 1 point.

2. Cependant la réalité est probablement encore plus sombre :

la dérive baissière des chiffres de l'ANPE s'est sans doute poursuivie en 2007, notamment sous l'effet de la montée en charge du suivi mensuel personnalisé des demandeurs d'emploi et du renforcement des contrôles.

C'est ce qu'indique la nouvelle accélération du taux de radiations enregistrée fin 2006. Autre élément allant dans ce sens, l'enquête Emploi de l'Insee montre une stabilité du chômage au 1er trimestre 2007 par rapport à la fin 2006, selon la note de conjoncture publiée tout récemment par l'Insee. Le recalage de mars 2008 pourrait donc amener une nouvelle réévaluation à la hausse du chômage BIT pour 2007.

3. Les conjoncturistes de l'Insee confirment, en s'appuyant sur des résultats inédits de l'enquête Emploi, les arguments que nous avançons depuis 6 mois pour expliquer la baisse anormale du nombre d'inscrits à l'ANPE : " le taux d'inscription des chômeurs à l'Agence a diminué régulièrement d'environ 0,75 points par trimestre depuis la mi-2005. Ce taux serait ainsi passé de 82% au second trimestre de 2005 à 77% au premier trimestre de 2007 (...)"

La baisse du taux d'inscription pourrait en partie être induite par les réformes de l'indemnisation du chômage, mises en oeuvre à partir de 2003 (...) ». Ils mettent également en cause, de façon feutrée, l'impact des changements de la gestion des chômeurs par l'ANPE : « le classement des demandeurs d'emploi dans les diverses catégories par l'ANPE peut évoluer d'une manière qui n'est pas uniquement et pas systématiquement liée aux évolutions du chômage ». Ces éléments

confirment la qualité et l'utilité de l'enquête Emploi, seule référence fiable pour mesurer le chômage dans notre pays, et qui devra, comme l'ont indiqué les conclusions des États généraux, être le pivot du nouveau dispositif d'observation du marché du travail que cette crise sans précédent rend désormais inévitable.

4. Le Premier Ministre a créé le 20 juin une « mission pour faire le point sur les modalités de calcul des chiffres du chômage » . Cette mission des inspections des Finances et des Affaires Sociales, dont on ne connaît pas encore les membres, est supposée rendre fin juillet un rapport sur les seules statistiques du chômage, à l'exclusion de toute réflexion sur les indicateurs complémentaires pourtant aujourd'hui indispensables.

On doit se féliciter du fait que pour la première fois, le gouvernement reconnaît l'existence d'un problème avec la « qualité de nos informations statistiques ». Toutefois, alors que se met en place au CNIS (Conseil national de l'information statistique), sous la présidence de J.B. de Foucauld (Inspecteur général des Finances), un groupe de travail prometteur sur la « Définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi », il est à souhaiter que la mission des inspections ne cherche pas à clore prématurément un débat qui ne fait que s'ouvrir.



## SARKOZY, FILLON ET LE MEDEF VONT DÉTRUIRE LE CODE DU TRAVAIL

Le code du travail c'est 150 ans d'histoire sociale pour obtenir un abaissement du temps de travail de 1848 à nos jours, de meilleures conditions de santé et de sécurité. Mais c'est le droit le moins enseigné, le moins connu, le plus contesté, le plus fraudé. Il concerne 16 millions de salariés du privé. C'est le droit qui protège trop fragilement et fixe le coût de la force de travail de 91 % de la population active.

Fillon et Sarkozy ont depuis 2 ans fait réécrire ce code prétendument simplifié "à droits constants", en réalité à "droits très allégés". Une commission de 5 technocrates :

- a renuméroté tous les articles, faisant s'écrouler toutes les jurisprudences.
- a supprimé des articles clefs. a restructuré le fond théorique et pratique du code.
- a déclassé près de 500 lois et décrets modifiables **sans repasser par le parlement.**

Ils ont imposé ce nouveau code du travail le 7 mars 2007 en Conseil des ministres, par ordonnance 2007-329 publiée au JO du 12 mars dans un silence général, avec la complicité des grands médias TF1, France 2, du Monde, du Figaro. Et le pire est à venir dans les mois qui viennent, en plein été, si rien ne les arrête.

Empêchons les de remettre en cause 150 ans d'histoire sociale.

## LA VIE SOUS LA DROITE



(Suite de la page 2) Allocations

700 millions d'euros pour 2007

Par ailleurs, le conseil d'administration de l'Unedic a décidé la création d'un fonds dit "de régulation" dans lequel l'Unedic mettra de côté environ un quart de ses excédents budgétaires "sous réserve de condition de marché favorable et d'une confirmation de l'excédent de l'exercice en cours", précise-t-il.

Ce fonds, qui "sera initié en septembre, puis en décembre de chaque année", sera d'environ 700 millions d'euros pour 2007, soit le quart de l'excédent attendu à la fin de cette année, a précisé Annie Thomas, présidente de l'Unedic. "L'objectif est d'avoir à terme trois mois de dépenses techniques en réserve, ce qui représentera environ 6 milliards d'euros, pour garantir la stabilité des prestations en cas de déficit trop fort", précise-t-elle.

La CGT, qui fait partie des cinq syndicats siégeant au conseil d'administration de l'Unedic (avec la CFDT, FO, la CFE-CGC et la CFTC), est critique quant à ce fonds de régulation. Elle souhaiterait que la majeure partie de l'excédent budgétaire attendu cette année permette d'augmenter le nombre de chômeurs indemnisés et le montant des allocations de chacun. La CGT, qui a voté contre, fait remarquer que "les conditions d'indemnisation éliminent plus de 60 000 chômeurs mensuellement du droit à l'assurance-chômage". "La responsabilité de chacune des organisations composant le conseil d'administration est engagée, et chacune d'entre elles est comptable devant les chômeurs", a-t-elle averti.

Pour nous contacter  
**AC / BESANCON**  
2 Rue Victor HUGO

☎ : 08.73.81.96.42

Fax : 03.81.81.62.25

E-mail : [ac.besancon@free.fr](mailto:ac.besancon@free.fr)

N'hésitez pas à consulter  
sans modération

Le site national des collectifs :

<http://www.ac-chomage.org>

Le site local :

<http://ac.besancon.free.fr>

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

(sauf mercredi)

9 h à 12 h

13 h à 16 h

Permanences

dans les point public :

de Planoise

6 rue Pablo Picasso

Le vendredi 14 h à 16 h

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**TOUS LES MARDIS**

**A 20 H 30**

Qu'est ce qui est gratuit ?

Qu'est ce qui est ouvert à  
tous les chômeurs ?

Qu'est ce qui est accessible  
quelque soit votre niveau ?

Qu'est ce qui est ouvert le  
lundi après midi (14h-17h) ?

Qu'est ce qui est ouvert le  
mardi et le mercredi  
(9h-12h et 14h-17h) ?

Qui est ce qui vous offre  
une formation gratuite  
d'environ 3 h par jour ?

C'est l'atelier informatique  
de l'Association des Amis  
d'Agir ensemble contre le  
chômage

Coordonnées ci- dessus

Messagerie :

[atelinfoac@free.fr](mailto:atelinfoac@free.fr)